

Avis de constitution

SOCIETE « IRMEA ASPHALTE CONSULTING » en abrégé « IAC »

Siège ABIDJAN ATTINGUIE PK 30, Lot 533 BIS, Ilot
66 BIS

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 23 Fév 2024, et enregistrés au CEPICI le 01 Mars 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « IRMEA ASPHALTE CONSULTING »

en abrégé « IAC »

Objet : FORMATION EN REVÊTEMENT DE CHAUSSEE ET DE MISE EN ŒUVRE DES ENROBES,
PRESTATION EN TRAVAUX PUBLICS,
LOCATION DE MATERIELS DE TRAVAUX PUBLICS. .

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée, et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Cinq Mille (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN ATTINGUIE PK 30, Lot 533 BIS, Ilot
66 BIS

Dirigeant(s) M SAVADOGO MAMOUDOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-02510 du 08/03/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°14539/GTCA/RC/2024 du 08/03/2024

